

## Modifications de la CIM–10 introduites en 2013

L'ATIH publie l'ensemble des modifications à introduire dans le volume 1 de la CIM–10 en 2013.

Les fichiers suivants sont mis à disposition sur le site de l'ATIH :

- document de synthèse des modifications introduites en 2013 et des principes de codage qui en découlent (Info\_MAJ\_CIM10\_2013.pdf) ;
- liste des modifications, créations et suppressions de codes et de notes pour 2013 (MAJ\_CIM10\_2013.xls) ;
- mise à jour du fichier de suivi des évolutions de la CIM–10 incluant les modifications 2013 (toutes\_modifications\_CIM10\_2013.xls) ;
- document regroupant les nouvelles pages de la CIM-10 en 2013 (modif\_CIM10\_2013.pdf).

Les conventions pour repérer, dans ces documents, l'origine des modifications sont identiques à celles utilisées dans les documents précédents : les changements faits à la demande de l'OMS figurent en *rouge*, ceux faits par l'ATIH figurent en *bleu*.

### 1. Modifications apportées par l'OMS : modifications de libellés et modifications de notes

#### 1.1 Catégorie I70 Athérosclérose

Des subdivisions sont créées avec les sous-catégories appropriées en I70 *Athérosclérose* pour indiquer la présence ou l'absence de gangrène.

Des notes d'inclusion, faisant référence à la classification de Leriche et Fontaine des stades d'athérosclérose des artères distales, sont ajoutées par l'ATIH en I70.20 *Athérosclérose des artères distales, sans gangrène* et I70.21 *Athérosclérose des artères distales, avec gangrène*.

#### 1.2 Création d'une sous-catégorie

La sous-catégorie Z99.4 *Dépendance envers un cœur artificiel* est créée.

#### 1.3 Ajouts et modifications de notes

Les notes introduites d'importance mineure apportent des indications pour le codage.

On peut noter :

- l'ajout de notes d'exclusion en A05 *Autres intoxications bactériennes d'origine alimentaire, non classées ailleurs* et K59.3 *Mégacôlon, non classé ailleurs*, concernant les infections à *Clostridium difficile* ;
- la note d'utilisation de A41.9 *Sepsis, sans précision*, concernant l'identification du choc septique par l'emploi de R57.2 *Choc septique*, est supprimée et s'applique désormais à l'ensemble des catégories A40 *Sepsis à streptocoques* et A41 *Autres sepsis* ;
- la modification de la note d'inclusion de I47.1 *Tachycardie supraventriculaire* ;
- la modification des notes d'exclusion de K63.0 *Abcès de l'intestin* et K63.1 *Perforation de l'intestin (non traumatique)* ;
- l'ajout d'une note d'inclusion pour la dermite gangréneuse en L08.0 *Pyodermite* et sa suppression de façon concomitante en L88 *Pyodermite gangréneuse* ;
- l'ajout d'une note d'exclusion en O23 *Infections de l'appareil génito-urinaire au cours de la*

*grossesse ;*

- la modification de la note d'inclusion en R53.+2 *Fatigue ;*
- l'ajout d'une note d'inclusion en S82.1 *Fracture de l'extrémité supérieure du tibia.*

## **2. Modifications apportées par l'ATIH : introduction de nouveaux codes et modification de libellés**

### **2.1 Modification et création d'extensions de la catégorie E66 Obésité**

Les subdivisions créées en 2006 pour toutes les sous-catégories de E66 *Obésité*, permettaient de définir l'obésité de l'adulte selon la valeur de l'indice de masse corporelle [IMC]. Afin d'identifier également l'obésité de l'enfant et le surpoids de l'adulte et de l'enfant, les modifications suivantes ont été apportées sur les sous-catégories E66.0 *Obésité due à un excès calorique*, E66.1 *Obésité médicamenteuse*, E66.8 *Autres obésités* et E66.9 *Obésité, sans précision* :

- création d'une subdivision pour le surpoids de l'adulte et de l'enfant ;
- modification des libellés des autres subdivisions.

La sous-catégorie E66.2 *Obésité extrême avec hypoventilation alvéolaire* n'est pas modifiée.

Les conditions d'utilisation de ces extensions seront précisées dans le *Guide méthodologique de production des informations en MCO* et est utilisable dans tous les champs du PMSI.

### **2.2 Autres créations d'extensions**

Les créations suivantes sont notamment destinées à améliorer la description des patients pris en charge en Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) dans le respect des règles de codage pour le PMSI en SSR.

#### **2.2.1 Création d'extensions de certains codes de la catégorie R40 *Somnolence, stupeur et coma***

Les extensions suivantes sont créées afin d'identifier les états paucirelationnels et les états végétatifs chroniques :

- R40.10 *État paucirelationnel*
- R40.18 *Stupeur, autre et sans précision*
- R40.20 *État végétatif chronique*
- R40.28 *Coma, autre et sans précision*

Les subdivisions R40.10 et R40.20 permettront de repérer des affections très spécifiques, ce qui n'était pas possible jusqu'à maintenant.

#### **2.2.2 Création d'extensions de la sous-catégorie R48.1 *Agnosie***

Ces extensions sont créées afin d'identifier l'hémiasomatognosie ou hémimégligence.

#### **2.2.2 Création d'extensions de la sous-catégorie R52.1 *Douleur chronique irréductible***

Ces extensions sont créées afin de distinguer les douleurs neuropathiques des autres douleurs chroniques irréductibles.

#### **2.2.3 Créations d'extensions de la sous-catégorie Z95.8 *Présence d'autres implants et greffes cardiaques et vasculaires***

Ces extensions sont créées afin de distinguer les endoprothèses vasculaires périphériques des autres implants et greffes cardiaques et vasculaires. On rappelle par ailleurs, que les endoprothèses coronaires [stents coronaires] sont à coder en Z95.5 *Présence d'implant et de greffe vasculaire coronaire*.

#### **2.2.4 Créations d'extensions de la sous-catégorie Z47.8 Autres soins de contrôle orthopédique précisés**

Les extensions créées permettent de distinguer les soins de contrôle réalisés sur des appareils externes de fixation ou de traction, des autres soins de contrôle orthopédique tels que ceux réalisés sur des appareils de contention ou d'immobilisation [plâtre, orthèse]. Ces soins intègrent notamment le changement, la réfection, la vérification ou l'enlèvement de ces appareils.

L'ensemble de ces extensions est utilisable pour les autres champs du PMSI en se conformant à leurs règles d'utilisation respectives.